



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question au Gouvernement n° 707

Texte de la question

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Claude Goasguen, pour le groupe de l'UMP.

M. Claude Goasguen. Monsieur le ministre de l'éducation nationale...

M. Patrick Roy. ...et de la suppression des postes !

M. Claude Goasguen. ...c'est presque une question d'instruction civique que je vais vous poser, et, après tout, c'est normal puisque vous êtes le successeur de Jules Ferry. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

À l'école, on nous a appris que, dans une commune, le maire était chargé d'appliquer la loi...

M. Albert Facon. À Neuilly, on a oublié d'appliquer la loi SRU !

M. Claude Goasguen. ...et qu'en matière scolaire il devait veiller au respect de l'obligation scolaire. C'est d'ailleurs ce qui est affirmé dans le code de l'éducation nationale.

Dans ces conditions, nous sommes nombreux à nous demander comment expliquer l'attitude d'un maire qui, dans un premier temps, assure qu'il appliquera la loi, mais qui, dans un second temps, décide tout à coup de ne pas le faire (*Huées sur les bancs du groupe UMP*) et d'appeler les parents d'élèves à ne pas amener leurs enfants à l'école. (*" C'est honteux ! " sur les bancs du groupe UMP.*)

Le maire de Paris, puisque c'est de lui qu'il s'agit (*Huées sur les bancs du groupe UMP*), a eu l'audace de demander aux parents d'élèves de garder leurs enfants chez eux, refusant ainsi d'appliquer la loi sur le service minimum d'accueil.

Monsieur le ministre, pensez-vous que parce que l'on cherche à avoir une position partisane, un maire doit oublier qu'il est le maire de tous les citoyens ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord vous rendre hommage, ainsi qu'aux maires d'arrondissement de Paris qui ont assuré l'accueil des élèves les jours de grève, rendant ainsi un service aux familles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

J'ajoute que, jeudi prochain, puisque la grève n'entraînera pas de grands désordres, c'est l'État qui assurera la garde des enfants. Les parents n'ont donc pas à s'inquiéter.

Vous avez posé une question de fond. On trouve en effet les crédits nécessaires lorsqu'il s'agit de transformer les quais de Seine en plage (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Protestations sur les bancs du groupe SRC*) ou d'organiser les festivités des nuits blanches. (*Mêmes mouvements.*) Mais tous les Français ne font pas la fête, ils ne sont pas tous à la plage et ils ne sont pas tous en congés. (*Mmes et MM. les députés du groupe UMP se lèvent et applaudissent. - Huées et claquements de pupitres sur les bancs du groupe SRC.*)

Il est normal de penser aux Français qui travaillent.

M. le président. Mes chers collègues, seul le ministre de l'éducation nationale a la parole !

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Voilà pourquoi c'est à juste titre, monsieur le député, que vous proposez que le maire de Paris assure l'accueil des élèves ! (*Mmes et MM. les députés du groupe SRC crient " Démission, démission ! "*)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre !

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Je terminerai en disant qu'il me semble que les

responsables socialistes n'ont pas bien compris la devise de Paris, *fluctuat nec mergitur*, " il flotte mais ne coule pas ". J'ai plutôt l'impression que c'est : *fluctuant sed merguntur*, " ils flottent mais ils coulent " ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe UMP. - Huées sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 707

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 octobre 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 octobre 2008